



# L'Actu sanitaire Faune sauvage n°2

Mai 2018

## ÉVOLUTION DE LA PESTE PORCINE AFRICAINE EN EUROPE

### LA MALADIE

La Peste Porcine Africaine (PPA) est une maladie virale très contagieuse. Non transmissible à l'Homme, elle affecte les porcs, les sangliers et les suidés sauvages africains.

Initialement concentrée en Afrique subsaharienne et en Sardaigne, cette maladie a récemment gagné l'Europe de l'Est. Elle est inscrite sur la liste des maladies à notification obligatoire de l'OIE (organisation mondiale de la santé animale), et fait partie des **dangers sanitaires de première catégorie** pour les espèces animales. Elle fait l'objet d'un plan d'intervention sanitaire d'urgence avec mesures obligatoires mises en place par l'Etat.

Il existe **quatre formes cliniques** :

- Forme suraiguë avec mort en moins de 48h sans symptôme.
- **Forme aiguë** avec forte fièvre, désordres hématologiques, rougeurs cutanées des parties distales, anorexie, léthargie, troubles de la coordination, vomissements, diarrhées, avortements et mort en 6-13 jours (maximum 20 jours).
- **Forme subaiguë** avec des symptômes moins intenses et une mortalité moindre.
- **Forme chronique** évoluant sur plusieurs mois.



*La PPA touche notamment les sangliers et les porcs*



*Le phacochère, réservoir de la*

### TRANSMISSION ET VIRULENCE

<b>Transmission directe</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contact entre animaux malades et animaux sains</li></ul>
<b>Transmission indirecte</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consommation de déchets contenant de la viande contaminée et eaux grasses</li><li>• Tiques</li><li>• Locaux, véhicules, instruments et vêtements.</li></ul>

Le virus de la Peste Porcine Africaine est **très résistant** dans l'environnement. Il peut rester infectieux pendant :

- 11 jours dans des selles à température ambiante,
- Au moins un mois dans des bâtiments contaminés,
- 150 jours dans une viande désossée conservée à 4°C,
- 140 jours dans du jambon cru,
- Plusieurs années dans des carcasses congelées,
- Un an et demi dans du sang conservé à 4°C.

## Rappels sur la PPA et le contexte actuel

- Le risque d'introduction de la PPA en France existe.
- Sa diffusion sur de grandes distances est toujours liée à des activités humaines, en particulier par des aliments contaminés, des transports d'animaux, etc.
- La densité de sangliers ne joue pas de rôle dans la survenue des premiers cas : ils ne se déclarent pas forcément là où il y a le plus de sangliers.
- En revanche, les populations denses de sangliers rendent très difficile l'éradication de la maladie.
- Le virus survit très bien dans l'environnement : toute activité humaine dans les zones infectées risque de transmettre le virus ailleurs.

## Comment prévenir le risque d'introduction et la propagation éventuelle du virus en France quand on est chasseur

- **Lors de la pratique de la chasse habituelle**
  - Détecter et signaler toute mortalité anormale de sanglier.
  - Ne pas importer de sangliers en provenance des pays contaminés ou des pays à risque.
  - Dans le doute se renseigner auprès des services vétérinaires de son département (DD(CS)PP) et leur signaler toute introduction de sangliers en provenance des pays contaminés.
- **Lors de voyages de chasse en Europe de l'Est, Russie, Mongolie**
  - Nettoyer soigneusement et minutieusement son matériel avant de revenir en France (matériel de chasse, vêtements, chaussures et voiture le cas échéant).
  - Ne pas rapporter de viande ou de produits (charcuterie) à base de sanglier ou de porc, ou de trophées de chasse.
  - Éviter tout contact avec les porcs ou sangliers dans les zones contaminées.

## **PREMIER CAS DE PPA CHEZ UN SANGLIER EN HONGRIE**

Le 23 avril 2018, la Hongrie a déclaré un premier cas de PPA chez un sanglier retrouvé mort le 20 avril dans le Nord du pays, à proximité de la frontière slovaque. Comme le montre la carte ci-dessous, ce cas est éloigné d'environ 200kms des foyers en élevages porcins ou des cas de la faune sauvage les plus proches situés en Roumanie, en Ukraine et en République Tchèque.

Une enquête épidémiologique est actuellement en cours.



# MALADIE D'AUJESZKY

## LA MALADIE

La maladie d'Aujeszky est causée par un virus de l'herpes, très contagieux qui affecte principalement les suidés (domestiques et sauvages). Une fois infectés, ceux-ci restent porteurs du virus toute leur vie et peuvent le ré-excréter à tout moment, et ainsi propager la maladie. On parle alors d'hôte réservoir.

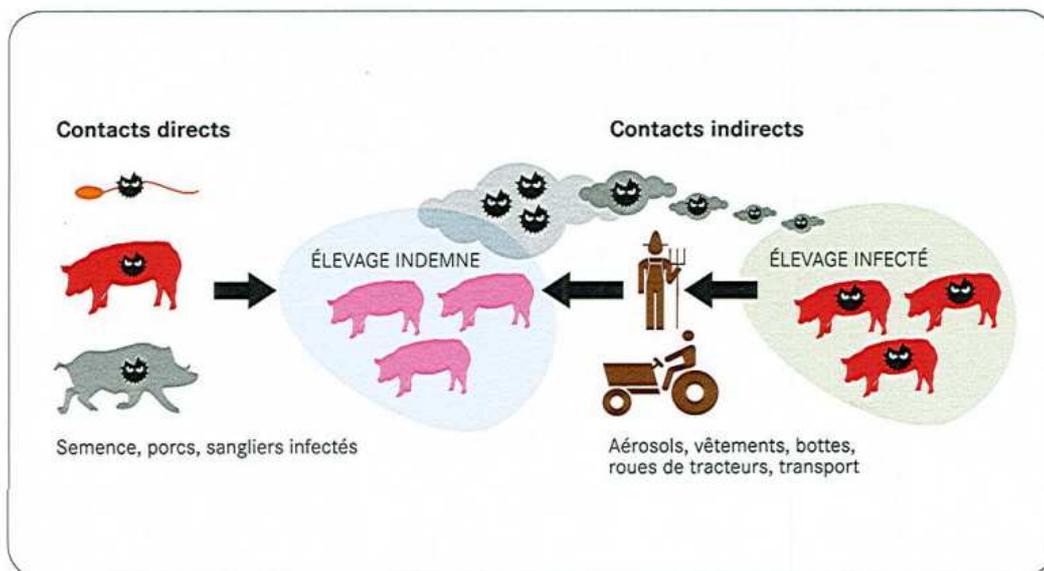
D'autres espèces comme les chiens, chats et ruminants peuvent également être infectées par ce virus et développer la maladie, mais ne sont pas à même de la transmettre.

Chez les suidés, les symptômes observés sont très variables :

- Problèmes respiratoires
- Troubles neurologiques
- Troubles reproductifs.

Le taux de mortalité est variable : de 100% de mortalité chez les porcelets de moins de 2 semaines à moins de 2% de mortalité dans une population adulte.

## TRANSMISSION ET VIRULENCE



Un suidé infecté excrète le virus dans sa salive et dans ses sécrétions nasales et génitales. Le lait, les cadavres, les abats et la viande de suidés contaminés représentent également des sources de matières virulentes. La transmission du virus aux autres suidés a lieu de façon aérogène ou par saillie et l'infection se fait par voie oro-nasale ou génitale.

La contamination des autres espèces peut se faire par voie aérogène (contact rapproché avec un porc ou un sanglier infecté), par l'intermédiaire de matériel contaminé, ou par contact avec de la viande de porc contaminée ou des cadavres de sangliers contaminés. Ces espèces ne peuvent par contre pas transmettre le virus plus loin.

## FOYER D'AUJESZKY DANS LES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Le département des Pyrénées Atlantiques a perdu son statut officiellement indemne d'Aujeszky suite à un foyer dans un élevage de porcs en plein air détecté lors de la prophylaxie en mars dernier.

## MALADIE D'AUJESZKY CHEZ LE CHIEN : « PSEUDO-RAGE »

Les chiens de chasse sont particulièrement exposés au risque de contamination. Ils s'infectent en consommant les abats (viscères), la viande et plus rarement à l'occasion des morsures des sangliers contaminés.



Les symptômes sont parfois confondus avec ceux de la rage, notamment en ce qui concerne les changements de comportement de l'animal.

Un chien touché par cette maladie va développer un certain nombre de symptômes, à savoir :

- Abattement
- Nervosité
- Démangeaison
- Paralyse
- Troubles respiratoires...

Il va se gratter à sang au niveau du point d'entrée de la maladie (souvent autour de la gueule), jusqu'à entraîner une plaie. S'ensuit une paralysie partielle, puis une paraplégie qui va entraîner la mort de l'animal.

**Attention car l'incubation de la maladie est courte (2 à 5 jours).  
Une fois déclarée, la maladie entraîne la mort de l'animal en moins de 48 heures.**

Il n'existe pas de traitement spécifique ni de vaccin pour l'espèce canine en France.

## PAS D'ABATS NI DE VIANDE CRUE AUX CHIENS !

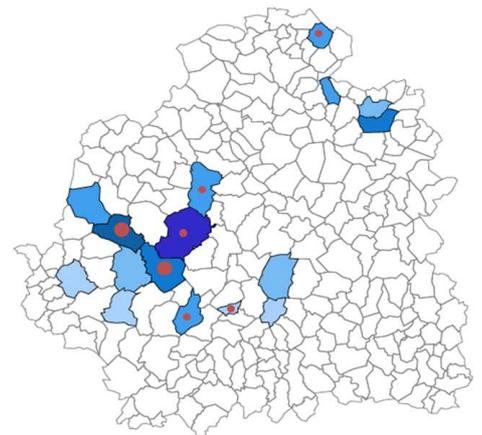
De bons réflexes sont à avoir afin d'éviter tout risque de contamination :

- Limiter tout contact du chien avec des sangliers ou des porcs ;
- Proscrire la viande de porc crue de l'alimentation du chien ;
- Ne pas donner d'abats ou de viande d'origine douteuse au chien ;
- Pour les chiens de chasse, ne pas laisser l'animal mordre une carcasse de sanglier.

**SOYEZ VIGILANT !**

## ET DANS L'INDRE ? BILAN DES SONDAGES SUR LE SANGLIER

Des sondages sérologiques sont organisés dans le département de l'Indre sur le sanglier. Durant 4 saisons de chasse, les prélèvements se sont orientés sur le sanglier. L'Aujeszky a été recherché en sérologie (recherche du passage du virus). Les résultats ont montré une prévalence moyenne de 14% sur le département. Ce constat incite à la vigilance concernant les élevages porcins plein air. Ces derniers réalisent chaque année une prophylaxie. Jusqu'à présent tous les résultats se sont avérés négatifs.



Répartition des prélèvements réalisés sur le sanglier (2012-2014 et 2016-2018)



**GDMA de l'Indre**  
4 rue Robert Mallet-Stevens - BP 501  
36018 CHATEAUROUX  
02 54 08 13 80  
contact@gdma36.fr  
www.gdma36.fr

## CONTACTS



**FDC de l'Indre**  
46 bd du Moulin Neuf - BP 12  
36001 CHATEAUROUX Cedex  
02 54 22 15 98  
fdc36@chasseurdefrance.com  
www.chasseursducentre.fr/fdc36